

**PLAN D'ACTION À L'ÉGARD
DES PERSONNES HANDICAPÉES
POUR L'ANNÉE 2006**

Décembre 2005

**Registraire
des entreprises**

Québec 

Cette publication a été rédigée par
le Registraire des entreprises (REQ).
Celle-ci est disponible dans le site Internet
du REQ à l'adresse suivante : www.req.gouv.qc.ca.

Dans ce document, le genre masculin est employé
dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2006

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 2-550-46181-9

Gouvernement du Québec, 2006

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation du Registraire des entreprises.

Table des matières

Introduction	4
1. Portrait du Registraire des entreprises.....	5
1.1 Mission du REQ	5
1.1.1 Le secteur des entreprises.....	5
1.1.2 Le secteur du courtage immobilier	6
1.2 L'effectif du REQ.....	6
1.3 Les services offerts aux entreprises et au public	7
1.4 Emplacement des bureaux du REQ	7
2. Mesures prises par le REQ à l'égard des personnes handicapées au cours des dernières années.....	8
3. Identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées	9
3.1 Portrait des mesures d'accessibilité et d'adaptation rendues disponibles par le REQ	9
3.2 Obstacles à l'intégration des personnes handicapées identifiés par le REQ	19
4. Détermination du niveau de priorité de chaque obstacle identifié, selon les critères retenus par le REQ	20
5. Description des mesures envisagées pour l'année 2006	26
6. Adoption, diffusion, suivi de la mise en œuvre et production annuelle du plan d'action.....	27
6.1 Adoption du plan d'action.....	27
6.2 Diffusion du plan d'action.....	27
6.3 Suivi de la mise en œuvre du plan d'action	28
6.4 Production annuelle du plan d'action	29
Conclusion	29

Introduction

Conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. chapitre E-20.1), les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes se sont vu confier la responsabilité d'adopter, sur une base annuelle, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées de même que les mesures mises en place pour les réduire ou les éliminer.

C'est dans ce contexte que le Registraire des entreprises (REQ) est heureux de présenter son plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2006. Ce plan propose des mesures concrètes envisagées pour réduire ou éliminer les obstacles identifiés, qui tiennent nécessairement compte de la réalité de l'organisme. Étant donné qu'il s'agit d'un processus continu, la présente démarche n'a pas la prétention de faire une analyse exhaustive de tous les obstacles dès la première année de sa mise en œuvre. Cette démarche est donc susceptible de s'étendre sur quelques années.

1. Portrait du Registraire des entreprises

1.1 Mission du REQ

1.1.1 Le secteur des entreprises

Le Registraire des entreprises (REQ) a pour mission de contribuer à la protection des entreprises et du public dans leurs relations d'affaires. Le REQ est responsable de l'administration de plusieurs lois qui touchent les entreprises individuelles, les sociétés et les personnes morales, qui exercent une activité au Québec. Il a également pour mandat d'administrer le Registre des entreprises du Québec. Les principaux créneaux d'activité dans le secteur des entreprises sont les suivants :

- **la constitution des personnes morales** : le REQ est chargé d'appliquer la législation et la réglementation québécoises régissant la constitution, l'organisation, le fonctionnement, la liquidation et la dissolution de la grande majorité des personnes morales au Québec;
- **l'immatriculation des entreprises** : le personnel du REQ est chargé de l'immatriculation des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, notamment par l'attribution du numéro d'entreprise du Québec (NEQ);
- **la mise à jour et la diffusion du Registre des entreprises du Québec** : le REQ administre un registre à caractère public dans lequel sont traitées, conservées et diffusées, notamment par le biais de moyens télématiques, les principales informations d'identité concernant les associations et les entreprises constituées au Québec ou qui y exercent des activités.

Par ailleurs, le Registraire des entreprises effectue des recherches, des études, des analyses ainsi que des propositions afin que les lois régissant les personnes morales au Québec soient en concordance avec celles qui s'appliquent aux personnes morales constituées en vertu des lois du Parlement du Canada et des autres provinces ou territoires.

1.1.2 Le secteur du courtage immobilier

Le REQ est chargé de l'administration de la *Loi sur le courtage immobilier* (L.R.Q., c. C- 73.1) et, à ce titre, il est responsable de certaines dispositions législatives portant sur l'encadrement des organismes créés en vertu de cette loi, soit l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ) et le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (FICI).

Le REQ doit s'assurer que ces organismes d'autoréglementation accomplissent efficacement leur mission principale de protection du public. Pour atteindre cet objectif, il vérifie la conformité de leurs opérations avec leur loi constitutive et les règlements qui s'y rattachent et il examine l'efficacité de leur gestion.

1.2 L'effectif du REQ

Au 31 mars 2005, le REQ avait un effectif autorisé total de 213 postes (ETC). Le REQ compte parmi son personnel permanent quatre employés présentant un handicap quelconque, soit un pourcentage de 2,02 %, ce qui respecte le niveau de représentation fixé par le gouvernement du Québec.

Par ailleurs, lors du recrutement de personnel, l'organisme se fait un devoir d'observer les règles relatives à l'embauche des personnes handicapées, comme celles des autres groupe cibles par ailleurs.

1.3 Les services offerts aux entreprises et au public

Le REQ offre toute une gamme de services aux entreprises et au public, à savoir :

- la constitution des personnes morales;
- l'immatriculation de tous les types d'entreprises (personnes morales non constituées au Québec, compagnies, personnes physiques, sociétés, associations et autres groupements);
- la mise à jour des informations déclarées au registre;
- la consultation des dossiers d'entreprises (par Internet, par téléphone ou aux bureaux du REQ);
- la production d'un rapport de recherche de nom ou d'une réservation de nom;
- le regroupement d'informations (listes d'entreprises);
- la reproduction et l'émission de documents (attestation, certification, copies de documents);
- l'obtention de formulaires.

1.4 L'emplacement des bureaux du REQ

Le REQ possède des bureaux à Québec (rez-de-chaussée, 4^e, 5^e, 6^e et 9^e étages) et à Montréal (niveau promenade) dont les adresses sont les suivantes :

800, place D'Youville
Québec (Québec)
G1R 4Y5

800, rue du Square-Victoria
Montréal (Québec)
H4Z 1H9

De plus, le REQ dispose de deux comptoirs de service à la clientèle; celui de Québec est situé au rez-de-chaussée alors que celui de Montréal se trouve au niveau promenade. Par ailleurs, le REQ offre un service de renseignement téléphonique que l'on retrouve au 6^e étage à Québec.

2. Mesures prises par le REQ à l'égard des personnes handicapées au cours des dernières années

Comme mentionné précédemment, le REQ compte quatre employés ayant une incapacité quelconque, dont trois à Québec et un à Montréal. Deux personnes présentent une incapacité motrice, une autre une incapacité auditive et la dernière une incapacité visuelle. Les mesures prises par le REQ pour atténuer les inconvénients occasionnés par ces différentes incapacités sont les suivantes :

- environnement physique immédiat conçu pour faciliter le déplacement en fauteuil roulant de la personne concernée (poste de travail adapté, corridors élargis, lecteur de carte magnétique à hauteur adaptée, dispositif d'ouverture de porte automatique, salle de formation à paliers avec postes aménagés au niveau du plancher);
- ajout d'un appareil de télécommunication pour sourds (ATS) et installation de lumières stroboscopiques, en cas d'urgence, au plafond des trois bureaux susceptibles d'être utilisés par la personne présentant une incapacité auditive; utilisation des services d'un interprète lorsque requis;
- des mesures spéciales en cas d'urgence ont été prises afin d'apporter une assistance particulière aux personnes concernées dans les deux cas précédents;
- adaptation d'un poste de travail visant à faciliter la lecture des différents documents de travail pour la personne présentant une incapacité visuelle;

Par ailleurs, un poste informatique pour la recherche de renseignements est accessible aux personnes de petite taille ou en fauteuil roulant, au comptoir de service à la clientèle du rez-de-chaussée à Québec.

3. Identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées

3.1 Portrait des mesures d'accessibilité et d'adaptation rendues disponibles par le REQ

Le portrait des mesures d'accessibilité et d'adaptation rendues disponibles par le REQ est présenté dans le tableau 1 ci-dessous; il concerne les aspects suivants :

- l'accessibilité des lieux (à l'extérieur et à l'intérieur);
- les communications téléphoniques;
- la communication directe, de personne à personne;
- l'imprimé;
- l'audiovisuel
- et le site Internet.

Tableau 1 — Portrait des mesures d'accessibilité et d'adaptation rendues disponibles par le REQ

ASPECT	DISPONIBILITÉ DES MESURES D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION						REMARQUES
	Québec			Montréal			
	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	
Accessibilité des lieux (à l'extérieur des bâtiments)							
Espaces de stationnement adaptés/réservés	☒	☐	☐	☐	☒	☐	Québec : Deux espaces de stationnement réservés près de l'entrée/sortie, au rez-de-chaussée du stationnement D'Youville.
Rampe d'accès	☒	☐	☐	☒	☐	☐	
Porte à ouverture automatisée, ouvrant vers l'extérieur	☒	☐	☐	☒	☐	☐	Québec : Bouton-poussoir à l'extérieur et à l'intérieur. Il arrive à l'occasion que l'administration de l'édifice bloque l'accès à cette porte (période de grand vent).

NSP : Ne sait pas

ASPECT	DISPONIBILITÉ DES MESURES D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION						REMARQUES
	Québec			Montréal			
	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	
Accessibilité des lieux (à l'intérieur des bâtiments)							
Ascenseurs - signalisation sonore	☒	☐	☐	☒	☐	☐	Québec : Cinq (5) ascenseurs, dont un est également utilisé comme monte-charge. Un employé de l'édifice est désigné pour s'occuper des personnes à mobilité réduite en cas d'urgence.
Ascenseur - signalisation tactile (braille)	☒	☐	☐	☒	☐	☐	
Ascenseurs - tableau de commandes à hauteur adaptée aux personnes de différentes tailles	☒	☐	☐	☒	☐	☐	

NSP : Ne sait pas

ASPECT	DISPONIBILITÉ DES MESURES D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION						REMARQUES
	Québec			Montréal			
	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	
Accessibilité des lieux (à l'intérieur des bâtiments) (suite)							
Revêtement antidérapant sur les planchers	☐	☒	☐	☐	☒	☐	<u>Québec</u> : Tapis installés sur le plancher du rez-de-chaussée durant l'hiver. Un revêtement antidérapant sera ajouté aux planchers des corridors de chacun des étages une fois que leur réfection aura été complétée dans tout l'édifice. <u>Montréal</u> : Tapis installés pendant l'automne et l'hiver.
Signalisation visuelle suffisante	☒	☐	☐	☒	☐	☐	La signalisation respecte les normes du PIV sur chaque étage.
Éclairage suffisant	☒	☐	☐	☒	☐	☐	<u>Québec</u> : Certaines personnes se plaignent même d'avoir trop d'éclairage.

NSP : Ne sait pas

ASPECT	DISPONIBILITÉ DES MESURES D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION						REMARQUES
	Québec			Montréal			
	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	
Accessibilité des lieux (à l'intérieur des bâtiments) (suite)							
Téléphone à hauteur adaptée aux personnes de différentes tailles	☒	☐	☐	☒	☐	☐	Québec : Un téléphone public est disponible à l'extérieur de l'édifice, près de l'aire d'attente des chauffeurs de taxi.
Cabinet de toilette aménagé, à l'usage des personnes handicapées	☒	☐	☐	☒	☐	☐	Québec : Cabinets aménagés aux 7 ^e et 11 ^e étages, à l'intérieur des toilettes des femmes, ainsi qu'à l'intérieur des bureaux du 3 ^e étage. Montréal : Une quinzaine de cabinets aménagés sont disponibles; les portes ouvrent vers l'intérieur, mais il y a suffisamment d'espace pour les fauteuils roulants. Les lavabos et les urinoirs sont adaptés pour les personnes de toutes tailles.

NSP : Ne sait pas

ASPECT	DISPONIBILITÉ DES MESURES D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION						REMARQUES
	Québec			Montréal			
	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	
Communications téléphoniques							Le centre d'appels de l'organisme est situé à <u>Québec</u> .
Communication téléphonique simplifiée	☐	☒	☐	☐	☐	☐	
Appareil de télécommunication pour sourds (ATS)	☒	☐	☐	☐	☐	☐	
Service de relais Bell	☐	☒	☐	☐	☐	☐	
Logiciels de communication pour personnes sourdes ou malentendantes	☐	☒	☐	☐	☐	☐	
Webcaméra	☐	☒	☐	☐	☐	☐	
Téléphone public muni d'un amplificateur acoustique	☐	☒	☐	☐	☐	☐	<u>Québec</u> : Un téléphone public est disponible à l'extérieur de l'édifice, près de l'aire d'attente des chauffeurs de taxi.
Formation du personnel	☐	☒	☐	☐	☐	☐	

NSP : Ne sait pas

ASPECT	DISPONIBILITÉ DES MESURES D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION						REMARQUES
	Québec			Montréal			
	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	
Communication directe, de personne à personne							
Communication orale simplifiée	☐	☒	☐	☐	☒	☐	
Pictogrammes, gestes naturels, dessins, écriture, etc.	☐	☒	☐	☐	☒	☐	
Interprète qualifié	☒	☐	☐	☐	☒	☐	Québec : Selon les besoins particuliers de l'employé concerné.
Formation du personnel (approche respectueuse)	☐	☒	☐	☐	☒	☐	

NSP : Ne sait pas

ASPECT	DISPONIBILITÉ DES MESURES D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION						REMARQUES
	Québec			Montréal			
	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	
Imprimé							Tous les imprimés sont produits à Québec.
Impression en gros caractères	☐	☒	☐	☐	☐	☐	Documents en 10 ou 12 points disponibles, pour la plupart, en format PDF et pouvant donc être grossis à volonté à l'écran (site Internet).
Version en format audio (cassette, disque compact)	☐	☒	☐	☐	☐	☐	
Transcription en braille	☐	☒	☐	☐	☐	☐	
Disponibilité des fichiers électroniques	☒	☐	☐	☐	☐	☐	Tous les formulaires sont disponibles dans Internet.
Communication écrite simplifiée	☒	☐	☐	☐	☐	☐	Refonte des formulaires effectuée en fonction de cette préoccupation.
Document vidéo dans la langue des signes québécois (LSQ) ou en American Sign Language (ASL)	☐	☒	☐	☐	☐	☐	Le REQ n'a produit aucun document audiovisuel au cours des dernières années.

NSP : Ne sait pas

ASPECT	DISPONIBILITÉ DES MESURES D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION						REMARQUES
	Québec			Montréal			
	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	
Audiovisuel							Le REQ n'a produit aucun document audiovisuel au cours des dernières années.
Narration descriptive aux endroits appropriés	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Sous-titrage	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Ajout d'un médaillon pour l'interprétation en LSQ ou en ASL	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Vulgarisation du contenu des textes	☐	☐	☐	☐	☐	☐	

NSP : Ne sait pas

ASPECT	DISPONIBILITÉ DES MESURES D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION						REMARQUES
	Québec			Montréal			
	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	
Site Internet							Le site Internet du REQ est produit à Québec.
Application des normes WAI (Web Access Initiative)	☐	☒	☐	☐	☐	☐	Augmentation possible de la taille d'affichage. Le site respecte les normes actuelles W3C (Consortium W3). Nouvelles normes WAI (Web Access Initiative) disponibles au printemps 2006.
Utilisation minimale de tableaux, de graphiques et d'images	☒	☐	☐	☐	☐	☐	
Attention particulière à la grandeur et aux types de caractères	☒	☐	☐	☐	☐	☐	
Attention particulière aux couleurs	☐	☒	☐	☐	☐	☐	Généralement en noir sur fond blanc.
Attention particulière aux contrastes	☐	☒	☐	☐	☐	☐	
Utilisation d'un logiciel permettant d'évaluer et d'améliorer l'accessibilité et la convivialité des documents HTML	☐	☒	☐	☐	☐	☐	

NSP : Ne sait pas

3.2 Obstacles à l'intégration des personnes handicapées identifiés par le REQ

Les obstacles à l'intégration des personnes handicapées identifiés à la suite d'une tournée des locaux occupés par le Registraire des entreprises sont décrits ci-après.

Édifice du 800, place D'Youville, Québec

Rez-de-chaussée

- Portes d'entrée difficiles à ouvrir (portes standards) ou à manœuvrer (portes tournantes) en raison de leur lourdeur.
- Accès à la porte d'entrée principale parfois glacé en hiver.
- Aucun dispositif d'ouverture automatique des portes d'accès au comptoir de service à la clientèle ni du côté de la messagerie.
- Éclairage très sombre du côté des présentoirs et des casiers à la gauche de la porte d'entrée du comptoir de service à la clientèle.
- Présence d'une table dans le corridor à la sortie arrière du comptoir de service à la clientèle.

4^e étage

- Aucun dispositif d'ouverture automatique des portes d'accès aux bureaux.

5^e étage

- Aucun dispositif d'ouverture automatique des portes d'accès aux bureaux.

6^e étage

- Aucun dispositif extérieur d'ouverture automatique des portes d'accès aux bureaux.
- Éclairage insuffisant dans la salle de repos.

9^e étage

- Aucun dispositif d'ouverture automatique des portes d'accès aux bureaux.
- Passage trop étroit entre les étagères de livres du côté sud-est.
- Ventilation bruyante dans les salles de conférence du côté sud-est et sud-ouest.
- Porte donnant accès au local du photocopieur munie d'aucun dispositif permettant de la laisser ouverte.
- Corridors étroits du côté sud-ouest; nombreuses pattes de soutien des écrans empiétant dans les corridors.

4. Détermination du niveau de priorité de chaque obstacle identifié, selon les critères retenus par le REQ

À la suite de l'analyse du portrait des mesures d'accessibilité et d'adaptation rendues disponibles par le REQ et du processus d'identification des obstacles effectué précédemment, le niveau de priorité déterminé pour chaque obstacle ainsi que les mesures ou les actions concrètes envisagées pour réduire ou pour éliminer ces derniers sont décrits dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 – Niveau de priorité des obstacles identifiés et mesures envisagées pour réduire ou éliminer ces obstacles

Obstacles identifiés	Niveau de priorité*	Mesures envisagées
Accessibilité des lieux (à l'extérieur des bâtiments) Espaces de stationnement adaptés ou réservés (Montréal)	2	Vérifier auprès des responsables de la ville de Montréal ou de l'administration de l'édifice ou des stationnements à proximité, l'ajout possible d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.
Portes d'entrée difficiles à ouvrir ou à manœuvrer (Québec)	1	Demander à l'administration de l'édifice de corriger la situation.
Accès à la porte d'entrée principale parfois glacé en hiver (Québec)	1	Demander à l'administration de l'édifice de s'assurer que l'accès à la porte d'entrée principale est libre de glace.

* Niveau de priorité 1 : très prioritaire (2006)

Niveau de priorité 2 : prioritaire (2006-2007)

Niveau de priorité 3 : sur un horizon de trois ans (2006 à 2008)

Obstacles identifiés	Niveau de priorité*	Mesures envisagées
Accessibilité des lieux (à l'intérieur des bâtiments)		
Absence d'un dispositif d'ouverture automatique des portes d'accès au comptoir de service à la clientèle (Québec)	1	Faire installer un dispositif d'ouverture automatique des portes.
Absence d'un dispositif d'ouverture automatique des portes donnant accès aux bureaux (RC, 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 9 ^e étages – Québec)	2	Faire installer un dispositif d'ouverture automatique des portes.
Passages trop étroits; pattes de soutien des écrans empiétant dans les passages (9 ^e étage – Québec)	1	Procéder à l'élargissement des passages et à l'ajustement des pattes de soutien.
Passages étroits entre les étagères de livres (9 ^e étage – Québec)	1	Procéder à l'élargissement des passages.
Absence d'un dispositif de retenue de la porte d'accès au photocopieur (9 ^e étage – Québec)	1	Faire installer un dispositif de retenue.
Éclairage insuffisant (RC et 6 ^e étage – Québec)	1	Ajouter de l'éclairage aux endroits appropriés.

* Niveau de priorité 1 : très prioritaire (2006)

Niveau de priorité 2 : prioritaire (2006-2007)

Niveau de priorité 3 : sur un horizon de trois ans (2006 à 2008)

Obstacles identifiés	Niveau de priorité*	Mesures envisagées
Communications téléphoniques Communication orale simplifiée	1 2	Sensibiliser le personnel concerné à l'utilisation de stratégies qui favorisent la compréhension des personnes malentendantes. Prévoir une formation spéciale des préposés aux renseignements par téléphone (centre d'appels – Québec).
Service de relais Bell Logiciels de communication Webcaméra	3	Vérifier auprès des personnes concernées la nécessité d'implanter ce service ou ces équipements.
Téléphone public muni d'un amplificateur acoustique	3	Vérifier auprès de Bell Canada la faisabilité et les conditions d'installation d'un tel équipement.

* Niveau de priorité 1 : très prioritaire (2006)

Niveau de priorité 2 : prioritaire (2006-2007)

Niveau de priorité 3 : sur un horizon de trois ans (2006 à 2008)

Obstacles identifiés	Niveau de priorité*	Mesures envisagées
Communication directe, de personne à personne Communication orale simplifiée	1	Sensibiliser le personnel concerné à la prise en compte du niveau de compréhension de certains interlocuteurs. Prévoir une formation spéciale des préposés aux renseignements des comptoirs de service à la clientèle.
Pictogrammes, gestes naturels, mimes, dessins, écriture, épellation, etc.	1 2	Sensibiliser le personnel concerné à l'utilisation de moyens facilitant la communication. Prévoir une formation spéciale des préposés aux renseignements des comptoirs de service à la clientèle.
Ventilation bruyante dans certaines salles de conférence (9 ^e étage – Québec)	1	Demander à l'administration de l'édifice de réduire si possible l'intensité de la ventilation.

* Niveau de priorité 1 : très prioritaire (2006)

Niveau de priorité 2 : prioritaire (2006-2007)

Niveau de priorité 3 : sur un horizon de trois ans (2006 à 2008)

Obstacles identifiés	Niveau de priorité*	Mesures envisagées
Imprimé		
Impression en gros caractères	1	Lors d'une demande de réimpression d'un document, analyser la faisabilité d'imprimer celui-ci en gros caractères.
Version des publications en format audio ou en braille	2	Effectuer une analyse des publications du REQ afin de déterminer la pertinence et la faisabilité d'utiliser ces techniques.
Site Internet		
Application des normes WAI (Web Access Initiative)	2	Vérifier l'adaptabilité du site Internet du REQ aux nouvelles normes WAI à venir (printemps 2006).
Attention particulière aux couleurs et aux contrastes	2	Sensibiliser le personnel concerné à l'utilisation de couleurs et de contrastes qui facilitent la lecture des différents textes.
Utilisation d'un logiciel permettant d'évaluer et d'améliorer l'accessibilité et la convivialité des documents HTML	3	Vérifier la pertinence et la faisabilité d'utiliser ce type de logiciel.

* Niveau de priorité 1 : très prioritaire (2006)

Niveau de priorité 2 : prioritaire (2006-2007)

Niveau de priorité 3 : sur un horizon de trois ans (2006 à 2008)

5. Description des mesures envisagées pour l'année 2006

En regard du niveau de priorité déterminé pour chacun des obstacles identifiés (voir le tableau 2 ci-dessus), les mesures proposées pour leur réduction ou leur élimination, pour l'année 2006, se résument comme suit :

Accessibilité des lieux (à l'extérieur des bâtiments)

La mesure retenue consiste à demander à l'administration de l'édifice (Québec) de rendre les portes d'entrée (standards et tournantes) plus faciles à ouvrir ou à manœuvrer en raison de leur lourdeur.

Accessibilité des lieux (à l'intérieur des bâtiments)

Les mesures proposées privilégient notamment l'installation d'un dispositif d'ouverture automatique des portes d'accès au comptoir de service à la clientèle (RC – Québec) et des portes donnant accès aux bureaux (RC, 4^e, 5^e, 6^e et 9^e étages – Québec); l'élargissement de certains passages ainsi que l'ajustement des pattes de soutien de certains écrans ainsi que l'ajout d'un dispositif de retenue de la porte d'accès au photocopieur (9^e étage – Québec); l'ajout d'éclairage aux endroits appropriés (RC et 6^e étage – Québec).

Communications téléphoniques

La mesure adoptée vise à sensibiliser les préposés aux renseignements sur la « communication orale simplifiée » par l'utilisation de stratégies qui favorisent la compréhension des personnes malentendantes.

Communication directe, de personne à personne

Les mesures préconisées veulent, d'une part, sensibiliser et former les préposés aux renseignements sur la « communication orale simplifiée », en prenant notamment en considération le niveau de compréhension de l'interlocuteur. D'autre part, elles visent à faire réduire l'intensité de la ventilation dans certaines salles de conférence (9^e étage – Québec).

6. Adoption, diffusion, suivi de la mise en œuvre et production annuelle du plan d'action

6.1 Adoption du plan d'action

Le présent plan d'action a fait l'objet d'une approbation par les membres du comité directeur du Registraire des entreprises.

6.2 Diffusion du plan d'action

Le Registraire des entreprises (REQ) désire rendre public son plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées d'abord auprès de son personnel puis auprès du public en général et finalement auprès des différents bureaux de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

6.2.1 Diffusion auprès du personnel du REQ

Disposant d'un site intranet facilement accessible, le REQ privilégie cet outil de diffusion de manière à rejoindre rapidement et efficacement son personnel. À cet effet, un bulletin d'information (LPN) expliquant la mise en place et la disponibilité du nouveau plan d'action, sera mis en ligne au début de l'année 2006.

6.2.2 Diffusion auprès du public

À l'égard du public, le REQ se propose de diffuser un communiqué dans son site Internet (www.req.gouv.qc.ca) annonçant la mise en place du plan d'action pour l'année 2006 de même que sa consultation possible toujours via le site Internet. De plus, le document sera également imprimé en format papier et distribué, sur demande, en communiquant avec le Service des communications et Internet de l'organisme.

6.2.3 Diffusion auprès des bureaux de l'OPHQ

En tant qu'organisme responsable particulièrement de s'assurer que les ministères et les organismes poursuivent leurs efforts visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées, il devient indispensable pour le REQ d'informer les différents bureaux de l'OPHQ de la disponibilité de son plan d'action pour l'année 2006.

6.3 Suivi de la mise en œuvre du plan d'action

Il va sans dire que l'élaboration du présent plan d'action ne pourra atteindre l'impact recherché que si sa mise en œuvre fait l'objet d'une attention particulière. C'est pourquoi il revient au coordonnateur du projet de s'assurer auprès des personnes concernées de la mise en application des différentes mesures correctives préconisées pour l'année 2006.

6.4 Production annuelle du plan d'action

La démarche d'élaboration du plan d'action à l'égard des personnes handicapées constitue un processus continu et évolutif par lequel les mesures envisagées pour corriger les obstacles identifiés sont mises en œuvre sur une période de plusieurs années. Il revient alors au coordonnateur, appuyé par le comité de travail, de revoir l'ensemble des éléments proposés dans le plan d'action précédent et d'intégrer, toujours selon le niveau de priorité établi, les nouvelles mesures déterminées pour réduire ou éliminer les obstacles pour l'année à venir.

Conclusion

Considérant son caractère évolutif, le présent plan d'action n'a pas la prétention de couvrir l'ensemble des obstacles identifiés. Malgré tout, le Registraire des entreprises considère que la mise en œuvre des mesures retenues pour l'année 2006 constitue un pas supplémentaire notable vers l'intégration pleine et entière des personnes handicapées à la société québécoise.

Les personnes désireuses de nous faire part de leurs commentaires et suggestions susceptibles de bonifier le présent plan d'action sont priées de communiquer avec M. Daniel Bouchard, coordonnateur du plan d'action pour le REQ, selon les coordonnées suivantes :

Service des communications et Internet
Registraire des entreprises
800, place D'Youville, 9^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y5
Tél. : (418) 528-9094; téléc. : (418) 528-9586
Courriel : daniel.b.bouchard@req.gouv.qc.ca